

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le lundi 8 juin à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de monsieur Francis THOMASSON, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 2 juin 2020.

Marie-Pascale FRUGIER est élue secrétaire et procède à l'appel des conseillers.

Présents : Francis THOMASSON, Marie-Pascale FRUGIER, Alain MAURIN, Pascal GAYOU, Élodie CHOQUET, Stéphane FAROUT, Magalie FAUCHER, Michel RENAULT, Marie-Laure LAVERGNE, Gaëtan GOUMILLOUX, Céline CHASTIN, Laurent BLANCHER, Sabine LOTTE, Julien DAGRON.

Absente excusée : Anne-Sophie UIJTTEWAAL, procuration à Marie-Pascale FRUGIER.

Compte-tenu du contexte sanitaire, Francis THOMASSON, maire, propose de tenir le conseil municipal à huis clos.

La proposition est validée à l'unanimité.

CHAUFFERIE BOIS AVEC RÉSEAU DE CHALEUR

Le maire, informe que le marché pour les travaux de création d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur a été attribué. Trois entreprises ont soumissionné, deux ont été retenues, la troisième étant hors délais. Il a confié les travaux :

- lot 1 : chaufferie bois – équipement de chaufferie – sous station – réseau de chaleur à la SAS GENDRE FRÈRES (LIMOGES) pour un montant de 85 130,63 € H.T. soit 102 156,76 € T.T.C.
- lot 2 : plâtrerie à la SARL ELIEZ (ST YRIEIX LA PERCHE) pour un montant de 13 425,00 € H.T. soit 16 110,00 € T.T.C.

Stéphane FAROUT informe qu'une réunion a eu lieu avec le cabinet JLM et la SAS GENDRE FRÈRES qui souhaitait prendre connaissance des lieux.

Le maire précise que le chantier devrait démarrer fin juin pour une mise en service fin octobre. Il informe qu'une 2^{ème} réunion est prévue le 16 juin 2020.

APPROBATION PV DU 25 MAI 2020

Le maire soumet à l'approbation du conseil municipal ce compte-rendu.

Il est approuvé à l'unanimité.

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le maire indique que suite à l'élection municipale, il convient de constituer les commissions communales.

Le maire est président de droit de toutes les commissions.

➤ Commission appels d'offres

Le maire précise que cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants. L'élection doit avoir lieu à bulletin secret, sauf si l'assemblée décide à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin public.

Le conseil décide de faire l'élection, des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, au scrutin public.

Sont élus à l'unanimité :

- membres titulaires : Pascal GAYOU, Stéphane FAROUT, Gaëtan GOUMILLOUX,
- membres suppléants : Alain MAURIN, Céline CHASTIN, Laurent BLANCHER.

➤ Commission impôts

Le maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 25 juillet 2020.

Le conseil municipal décide, au scrutin public, à l'unanimité, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions prescrites à l'article 1650 du code général des impôts.

➤ Commissions municipales

Le maire demande à chaque conseiller d'intégrer au moins une de ces commissions.

Tableau des commissions approuvées à l'unanimité :

COMMISSIONS	MEMBRES
RESSOURCES HUMAINES	Responsable : Marie-Pascale FRUGIER Membres : Anne-Sophie UIJTTEWAAL, Pascal GAYOU, Stéphane FAROUT
FINANCES	Responsable : Pascal GAYOU Membres : Marie-Pascale FRUGIER, Anne-Sophie UIJTTEWAAL, Stéphane FAROUT, Céline CHASTIN, Elodie CHOQUET
AFFAIRES SCOLAIRES	Responsable : Marie-Pascale FRUGIER Membres : Stéphane FAROUT, Sabine LOTTE, Michel RENAULT, Magalie FAUCHER
TRAVAUX	Responsable : Stéphane FAROUT Membres : Pascal GAYOU, Alain MAURIN, Julien DAGRON, Gaëtan GOUMILLOUX
COMMUNICATION	Responsable : Anne-Sophie UIJTTEWAAL Membres : Marie-Pascale FRUGIER, Michel RENAULT, Elodie CHOQUET, Marie-Laure LAVERGNE
URBANISME	Responsables : Pascal GAYOU, Stéphane FAROUT Membres : Alain MAURIN, Marie-Laure LAVERGNE, Laurent BLANCHER, Gaëtan GOUMILLOUX
ACTIONS CULTURELLES	Responsable : Stéphane FAROUT Membres : Pascal GAYOU, Alain MAURIN, Anne-Sophie UIJTTEWAAL, Michel RENAULT, Sabine LOTTE, Magalie FAUCHER, Elodie CHOQUET
SOLIDARITÉ	Responsables : Marie-Pascale FRUGIER, Anne-Sophie UIJTTEWAAL Membres : Céline CHASTIN, Marie-Laure LAVERGNE

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET ORGANISMES EXTÉRIEURS

Sont élus à l'unanimité :

ORGANISMES	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
SEHV (Syndicat Energie Haute-Vienne)	Francis THOMASSON	
Syndicat intercommunal de voirie de Nexon	Alain MAURIN Julien DAGRON	Stéphane FAROUT Laurent BLANCHER
ATEC (Agence Technique Départementale de la Haute-Vienne)	Francis THOMASSON	

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS PRÉFECTURE

Sont désignés à l'unanimité :

DÉFENSE	Anne-Sophie UIJTTEWAAL
SÉCURITÉ ROUTIÈRE	Elodie CHOQUET
PANDÉMIE	Stéphane FAROUT
CITOYENNETÉ	Marie-Laure LAVERGNE

SUBVENTIONS

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, les subventions aux associations et autres organismes de droit privé pour l'année 2020 comme suit :

Article	Organisme attributaire	Montant
6574	Subvention Groupement de Vulgarisation Agricole du canton d'Aixe-sur-Vienne	50,00 €
6574	Subvention Jeunesses Musicales de France	170,00 €
6574	Subvention Prévention Routière	100,00 €
6574	Subvention à la Fourrière départementale (S.P.A.) 0,63 € par habitant	700,00 €
6574	Subvention pour le foyer du collège d'Isle	100,00 €
6574	SOS chats errants (pour info : délibération prise en février)	500,00 €

TAUX DES TAXES LOCALES

La commission finances propose de ne pas augmenter la part communale.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de fixer les taux suivants pour l'année 2020 comme suit :

Taxes	Taux 2020
Taxe foncière (bâti)	16,01 %
Taxe foncière (non Bâti)	80,34 %

TARIFS COMMUNAUX

Pascal GAYOU, adjoint chargé des finances, propose de reconduire les tarifs sans augmentation, soit :

TARIFS SCOLAIRES		2020/2021	
Repas cantine enfant	tranche 1 - 0 à 700	1,00 €	
	tranche 2 - 701 à 1000	2,50 €	
	tranche 3 - 1001 à 1300	2,55 €	
	tranche 4 - > à 1300	2,65 €	
Repas cantine adulte		5,50 €	
	tranche 1 - 0 à 700	1,25 €	
	tranche 2 - 701 à 1000	1,30 €	
	tranche 3 - 1001 à 1300	1,35 €	
	tranche 4 - > à 1300	1,40 €	
Garderie	retard	10,00 €	
Piscine		50 % du tarif de la séance	
TRANSPORT SCOLAIRE			
Sous condition de ressources + 3 km	T1 - < à 450 €	30 €	
	T2 - Entre 451€ et 650€	51 €	
	T3 - Entre 651€ et 870€	81 €	
	T4 - Entre 871€ et 1250€	114 €	
	T5 - à partir de 1250€	150 €	
Non ayant droit - hors zone et < 3 km		195 €	
30% de réduction pour le 3e enfant et 50% de réduction pour le 4e enfant et suivants, selon l'ordre de naissance.			
LOCATION SALLE POLYVALENTE			
Habitants de JOURGNAC	le WE	Petite salle	250,00 €
		Extension restaurant scolaire	100,00 €
Si < 5 h 00		Petite salle	95,00 €
Jeunes < 25 ans - 1 seule fois par an		Petite salle (demi-tarif)	125,00 €
Caution spécifique restitution en l'état			1 000,00 €
Habitants CCVV	le WE	Petite salle	300,00 €
		Extension restaurant scolaire	120,00 €
Si < 5 h 00		Petite salle	110,00 €
Habitants HORS CCVV	le WE	Petite salle	400,00 €
		Extension restaurant scolaire	160,00 €
Si < 5 h 00		Petite salle	150,00 €
Arrhes location			100,00 €
Couverts			0,50 €
Caution restitution en l'état			600,00 €
Associations communales : > 3 fois = 150 € pour manifestation à but lucratif			gratuit 3 fois
Prêt du percolateur			10 € + Caution de 200 €
Associations hors commune pour un pot amical (réunion, manifestation sportive...)			gratuit

MATERIELS		
Prêts de tables et de bancs (10 tables et 22 bancs)	tables ou bancs	2,00 €
Prêts de chaises (50)	par 10	5,00 €
	caution particuliers + assoc.	120,00 €
Caution sono (prêt réservé aux associations)		300,00 €
REPROGRAPHIE		
Photocopies A4 noir et blanc		0,15 €
Photocopies A4 couleur		1,00 €
Photocopies A3 noir et blanc		0,30 €
Photocopies A3 couleur		2,00 €
CIMETIERE		
Concessions Cimetière	au m ²	55,00 €
Concessions columbarium 30 ans renouvelable		700,00 €
Dispersion des cendres au jardin du souvenir		50,00 €

Pascal GAYOU rappelle que, pour le transport scolaire, les tarifs 2020-2021 appliqués sont fixés par la région Nouvelle-Aquitaine.

Il informe que la Région prend en charge à hauteur de **900 € environ**, soit **90% du coût réel**.

Les tarifs sont approuvés à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION CTD (CONTRATS TERRITORIAUX DÉPARTEMENTAUX)

Le maire explique qu'il y a lieu de poser une VMC à l'école (classe ce CM2) et garderie.

Le montant global HT de cette opération est estimé à 1 710,06 € et pourrait faire l'objet d'une subvention du département au titre des contrats territoriaux soit :

Dépenses H.T.	1 710,06 €	Subvention Département 20 %	342,01 €
		Autofinancement commune	1 368,05 €
TOTAL	1 710,06 €		1 710,06 €

Le conseil municipal autorise le maire à effectuer les démarches et signer les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant de 769,01 € versé par GrDF pour 2020.

ADHÉSION AU DISPOSITIF @CTES

Le dispositif « @CTES » (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé) permet la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

@ctes permet aux collectivités territoriales d'envoyer par internet l'ensemble de ses actes soumis au contrôle de légalité et de recevoir quelques minutes après l'acquittement permettant de rendre la décision exécutoire.

Cette opération est éligible à la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux - subvention).

Pour information, un devis a été réalisé pour un montant de 696,00 € dont 350 € HT d'abonnement annuel. Un autre va être demandé.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au dispositif @ctes et autorise le maire à signer la convention de transmission avec la préfecture et à choisir un opérateur de transmission homologué par le ministère de l'intérieur.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA TÉLÉSURVEILLANCE À L'ÉGLISE

Le maire signale que le contrat de télésurveillance avec la société OPTI SÉCURITÉ pour la mise en place et la maintenance d'un service de télésurveillance à l'église, d'un montant annuel de 348 € H.T., bénéficie d'une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), représentant 50% du montant H.T. de cette prestation. Il précise que la demande de subvention doit être présentée chaque année auprès de la DRAC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'attribution de cette subvention pour 2020.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Le maire lit un mail de monsieur Laurent Patier qui souhaite que la mairie réalise le busage de son fossé afin d'éviter les problèmes de stationnement au niveau de son cabinet de kinésithérapie. Il précise qu'il fournira tous les matériaux.

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande. Une réponse écrite sera adressée à monsieur Patier.

➤ Alain MAURIN informe que le premier conseil communautaire s'est tenu le 4 juin 2020. Philippe Barry, président sortant a été réélu. Il a également été procédé à l'élections des 9 vice-présidents : 1 par commune sauf pour AIXE SUR VIENNE : 2.

Il fait part des commissions communautaires :

Vice-Présidents	Domaines thématiques
M. René ARNAUD	Assainissement, Sports
Mme Sophie BAZO	Enfance Jeunesse
Mme Sylvie ACHARD	Urbanisme, Aménagement du territoire
M. Alain GEHRIG	Environnement, Déchets
M. Gérard KAUWACHE	Solidarité, santé, communication, mutualisation
M. Philippe TRAMPONT	Finances, budget
M. Alain MAURIN	Equipements, Travaux, Services techniques
M. Thierry GODME	Numérique, nouvelles technologies
M. Serge MEYER	Développement économique, tourisme

➤ Michel RENAULT fait un compte rendu du conseil administration du collège Jean Rebier à Isle. Il remarque que celui-ci s'est tenu dans une ambiance conviviale.

➤ Pascal GAYOU informe que le vote du budget aura lieu le 9 juillet.

La séance est levée à 20 h 30.